



Association sportive
et communautaire
du Centre-Sud

Accès aux loisirs pour tous

Le programme d'accès aux loisirs pour tous permet aux familles de l'arrondissement Ville-Marie en situation de vulnérabilité financière de s'inscrire à faible coût à des activités sportives, culturelles, récréatives offertes par L'Association sportive et communautaire du Centre-Sud.

L'ASCCS souhaite rendre accessible ses activités à l'ensemble des enfants de l'arrondissement et permettre l'épanouissement de tous.

Processus de sélection

Consulter la grille financière selon les seuils de faibles revenus pour connaître votre admissibilité et le montant de l'aide accordée.

En ligne

Formulaire disponible avant chaque nouvelle session – fermeture du formulaire deux semaines après le début de la session.

En présentiel

Formulaire disponible au comptoir d'accueil à déposer à l'attention du responsable de la vie communautaire. Les demandeurs doivent s'assurer de la bonne réception du dossier par le responsable de la vie communautaire.

Période d'inscription

Deux semaines avant le début des inscriptions puis deux semaines après le début des activités. Passé ce délai, le formulaire est clos pour la session.

Pour bénéficier de l'aide financière,

1. Si le dossier est reçu avant le début des inscriptions, une période de préinscriptions sera réalisée par l'équipe du service à la clientèle au comptoir.
2. Si le dossier est reçu après le début des inscriptions, les familles devront procéder à leur inscription au comptoir selon les disponibilités restantes.

Pour favoriser un accès égal à nos programmes, toute famille admissible bénéficiera en fonction de sa situation financière d'un tarif réduit* applicable sur :

- Les activités sportives et de loisirs à la session de 95 % à 5 % de réduction sur les activités grâce à l'aide financière de l'ASCCS
- Le Camp de jour, Camp de relâche, PVA

Notes importantes:



Association sportive et communautaire du Centre-Sud

- Prenez note qu'une nouvelle demande est obligatoire à chaque nouvelle session. Une demande ne garantit pas une inscription.
- L'aide financière est accordée uniquement pour les activités pour enfants (0 à 18 ans)
- L'aide financière est non-applicable sur la carte membre.
- L'aide financière est non-applicable sur les cours privés, les espaces locatifs, les fêtes d'enfants (...)
- L'aide financière est non-applicable sur les frais d'affiliation annuel obligatoire des Clubs sportifs.

Protocole : Lorsque les familles remettent leur dossier complet. Le dossier reste valide jusqu'à la nouvelle année fiscale.

À noter que chaque famille devra obligatoirement faire une nouvelle demande en fournissant les documents à jour pour les subventions du camp de jour puisque c'est une nouvelle année fiscale.

Procédure

Étape 1

- Deux semaines avant le début des inscriptions puis deux semaines après le début des activités., remplir le formulaire en ligne * et envoyer l'ensemble des documents requis à centre@asccs.qc.ca

Important: tous les documents doivent être reçus pour procéder au traitement de la demande:

- Dernier avis de cotisation (**des deux parents** sauf pour les familles monoparentales)
- Photocopie du feuillet T-4 et/ou Relevé 1 (ou autre) de **chaque parent** (sauf pour les familles monoparentales)
- Carnet de réclamation si vous êtes bénéficiaire de l'aide sociale
- Attestation d'assurance-emploi mentionnant le montant et le nombre de semaines des prestations
- Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000) pour les nouveaux arrivants au Canada
- Preuve d'adresse

Étape 2

Vous recevrez un courriel dans les 7 jours ouvrables suivant le dépôt de votre demande afin de confirmer l'escompte de l'aide financière accordée.